

Motion 2963

Un poste de police numérique pour Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la charge administrative élevée des services de police ;
- le nombre important de plaintes déposées auprès des services de police ;
- le nouvel article constitutionnel genevois 21A sur le droit à l'intégrité numérique, en particulier la notion d'inclusion numérique ;
- que de nombreux cantons se sont dotés de services numériques permettant notamment le dépôt de plaintes en ligne ;
- que la plateforme Suisse ePolice est déjà utilisée par 13 cantons, dont Zurich et Berne,

invite le Conseil d'Etat

à mettre à la disposition de la population, dans les meilleurs délais, un poste de police numérique pour Genève.